

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de réception de l'AR: 30/01/2025

015-211502547-DE\_007\_2025-DE

A G E D I

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**VEYRIERES - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_007\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	8
Date de la convocation : 22/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Régis ANDRIEUX

Représentés : Stéphanie CUEILLE représentée par Nicolas LACHAZE

Absents et Excusés : Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Solidarité avec la population de MAYOTTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de VEYRIERES 15350, tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

DE\_007\_2025

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Veyrières 15350 contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

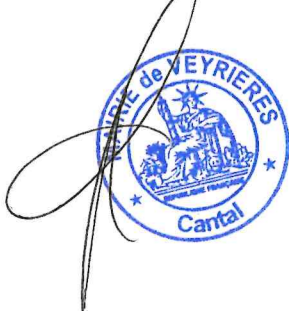
- Faire un don d'un montant de 300.00 €
- à la Protection civile,  
FNPC  
TOUR ESSOR  
14 RUE SCANDICCI  
93500 PANTIN

**Après avoir entendu ce rapport et délibéré, le Conseil municipal décide :**

- de soutenir la population de Mayotte, avec un don de 300.00 €, versé à la Protection civile.
- d'habiliter Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE  
Président de séance



Madame Marie-Pierre BABUT  
Secrétaire de séance

